



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE LA RÉCIGRAPHE POUR LE SPECTACLE "EMBUCHES"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie le Récigraphe domiciliée 347 rue de la petite cuette 76520 La Neuville-Chant-d'Oisel pour deux représentations du spectacle « Embûches » à la salle d'Armes les 13 et 14 avril 2027 à l'occasion du Festival le Noob pour un montant de 2.880 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 26 août 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

